



Avis sur permis de construire

**Commune :** CHAMPS SUR MARNE  
**Adresse :** angle rues GALILEE – BLAISE PASCAL  
**Objet :** résidence étudiante – foyer jeunes travailleurs (624 logements) et bureaux  
**Réf permis :** PC 077 083 17 00028  
**Date dépôt :** 21/12/2017  
**Date réception SIETREM :** 24/01/2018



**Descriptif Gestion des déchets :** présence de locaux déchets dans chaque bâtiment et 4 aires de présentation à la collecte

**Avis SIETREM :** FAVORABLE

Les conteneurs devront être présentés à la collecte sur ou à proximité immédiate de la voie publique. L'accès aux bacs depuis la voie devra être assuré par un aménagement spécifique empêchant le stationnement au droit du point de présentation sur une largeur permettant le passage d'un bac.

**Observations :** Le SIETREM est un syndicat mixte compétent en collecte et traitement des déchets ménagers. Les entreprises détentrices de déchets d'emballages non ménagers ont l'obligation de les valoriser (article R. 543-66 à R. 543-72 du code de l'environnement). Les Déchets des établissements commerciaux assimilables aux ordures ménagères ne peuvent être collectés qu'à hauteur de 1 500 litres hebdomadaires (voir le règlement du SIETREM téléchargeable sur [www.sietrem.fr](http://www.sietrem.fr)).

Il est conseillé de distinguer les locaux déchets des logements de ceux des activités.

**Date du présent avis SIETREM :** 19/02/2018

Pour le Président empêché et par délégation

**Le Vice-Président,**  
**M. GUILLAUME**